



PROJET D'ETABLISSEMENT CRP DE SILLERY



2012-2017

Etablissement géré par l'Association Colonie Franco-Britannique de Sillery
Château de Sillery 91360 EPINAY SUR ORGE
Sous le haut patronage de son Excellence l'Ambassadeur de Grande-Bretagne,
Association de bienfaisance à but non lucratif (loi 1901)

I Eléments de contexte	3
1 – Historique	3
2 – Environnement législatif et réglementaire	3
3 - Le cadre associatif	5
II Missions et public accueilli	6
1 Les missions et agréments	6
2 Caractéristiques du public accueilli	8
III Nature et organisation de l'accompagnement médico-social	9
1 Accueil et admission des stagiaires	9
<i>Nature de l'accueil</i>	
<i>Organisation</i>	
2 L'accompagnement vers une réadaptation professionnelle	10
<i>Nature de l'accompagnement</i>	
<i>Organisation</i>	
a) Les moyens humains : l'équipe pluridisciplinaire	12
<i>Le pôle formation</i>	
<i>Le pôle insertion sociale et professionnelle</i>	
<i>Le pôle santé</i>	
<i>Le pôle administratif</i>	
<i>Le pôle internat</i>	
<i>Les services généraux</i>	
b) Le travail en interdisciplinarité	16
<i>Nature du travail en interdisciplinarité</i>	
<i>Organisation</i>	
c) Les locaux et moyens techniques	18
d) La contractualisation, le suivi et la personnalisation des parcours	18
3 L'hébergement et la restauration	20
a) L'hébergement	
<i>Sur le site</i>	
<i>L'internat externalisé</i>	
b) La restauration	20
4 Réseau et partenariat	21
IV Les droits et la participation des usagers	23
1 Le respect des droits des usagers	23
2 Les structures de représentation des usagers	24
V Les perspectives	26
VI Suivi du projet	31

I Eléments de contexte

1 – Historique

Emanant du *Comité Franco-Britannique de la Croix Rouge*, La « Franco British Colony for convalescents » (FBCC) est constituée en octobre 1919. En 1965 l'Association du Domaine de Sillery (ADS) prend le nom de Colonie Franco-Britannique de Sillery (CFBS) : il s'agit d'une association loi 1901. En 2000 la CFBS décide de mettre en place un siège chargé de coordonner l'ensemble des établissements (agrément préfectoral en 2006). Sous le haut patronage de son excellence l'ambassadeur de Grande Bretagne, la CFBS est présidée à ce jour par un citoyen britannique. Elle gère sept établissements médico-sociaux implantés en Essonne, un IME section SIPFPRO, un SESSD, un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés, trois ESAT¹ et le CRP. Successivement préventorium, centre de post cure puis Centre de Réadaptation Professionnelle, le CRP de Sillery accueille des stagiaires en formation professionnelle depuis 1954.

2 – Environnement législatif et réglementaire.

Les principaux textes :

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale aspire à renforcer la place de la personne handicapée au centre du dispositif administratif et institutionnel qui la soutient et l'accompagne. Ce texte qualifie clairement les CRP d'institutions médico-sociales². Il impose un fonctionnement qui permet et encourage la non-discrimination, la prévention des maltraitances, la participation des usagers, leur information et le respect de leurs droits. L'article 8 rend notamment obligatoire la mise en place de documents nouveaux qui créent une forme de contractualisation avec l'utilisateur.

¹ IME : institut médico-éducatif

SIPFPRO : Section d'initiation à la première formation professionnelle.

SESSD : service d'éducation spécialisée et de soin à domicile

ESAT : établissement et services d'aide par le travail

² Article L312-1 du CASF : Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services, dotés ou non d'une personnalité morale propre, énumérés ci-après : Les établissements et services : de réadaptation, de préorientation et de rééducation professionnelle

L'article 22 exige par ailleurs que les établissements sociaux et médico-sociaux entrent dans une dynamique d'évaluation qui corresponde aux exigences de la Loi Organique relative aux Lois de Finances de 2001.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne pour la première fois une définition légale du handicap³. Elle institue ou réaffirme des droits essentiels pour les personnes handicapées en matière de non discrimination, de participation, de compensation du handicap et d'intégration. Elle énonce de multiples points concrets dont des mesures financières, des mesures concernant la scolarité, le travail, les logements et l'accessibilité ainsi qu'un nouveau schéma institutionnel.

La loi rappelle et exige une scolarité la plus ordinaire possible, elle renforce l'obligation d'embauche des entreprises privées et crée un système similaire pour le secteur public. Elle réaffirme le droit à la compensation déjà inscrit dans la loi de modernisation sociale. Les articles 11 et 12 instituent en ce sens une prestation de compensation.

Enfin l'article 64 de la loi crée les MDPH et CDAPH⁴ qui doivent fonctionner comme un guichet unique qui prendra en compte les situations dans leur globalité et avec toutes leurs spécificités pour la réalisation d'un projet de vie.

La réforme de la politique du titre du Ministère du Travail :

Les lois successives de modernisation sociale de 2002 et de 2004 instituent la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'impact de cette réforme sur la réadaptation professionnelle s'est essentiellement situé sur la modification des modalités d'agrément pédagogique et technique des établissements ainsi que des modalités d'organisation des validations (formation des jurys professionnels en conséquence). La durée de vie de chaque titre professionnel a été fixée à 5 ans maximum.

³ Article 2 : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

⁴ MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Les financeurs :

La loi HPST⁵ marque le début d'une évolution pour la gouvernance du secteur médico-social. Elle instaure la mise en place en 2010 d'une Agence Régionale de Santé (ARS) qui prend le relais des DDASS en tant qu'organisme de contrôle des établissements médico-sociaux.

L'ARS est l'organisme financeur. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou d'autres caisses d'assurance (MSA, RSI) sont les organismes payeurs.

3 - Le cadre associatif

Le CRP est un établissement géré par la Colonie Franco Britannique de Sillery (C.F.B.S.)

Il applique donc la charte de la C.F.B.S. qui comprend :

- La charte des principes régissant le fonctionnement des établissements de la C.F.B.S. en faveur des personnes handicapées.
- La charte des droits, devoirs et libertés des usagers des établissements de la C.F.B.S.
- La charte informatique.
- Un document relatif à la prévention des maltraitances et des abus sexuels dans les établissements de la C.F.B.S.

Cette charte met en avant un certain nombre de principes :

- La reconnaissance des personnes handicapées comme alter-ego, l'objectif d'autonomie, d'insertion et d'intégration, l'accompagnement, le souci de qualité et de clarté.
- Le respect de la dignité de la personne reconnue dans son intégralité, dans son humanité.
- La promotion humaine et sociale : permettre à la personne d'exprimer ses potentiels, d'être actrice de sa vie.
- L'égalité des chances par l'équité dans les moyens mis à disposition de chaque personne pour qu'elle réussisse à son rythme, selon ses possibilités.
- La responsabilité et l'autonomie : permettre à la personne d'être au cœur de son projet et de choisir les moyens de sa mise en œuvre.
- Un droit à la différence, à la prise en compte des capacités et des difficultés, des déficiences voire de la souffrance des personnes accueillies.

⁵HPST : « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »

II Missions et public accueilli

1 Missions et agréments

Le CRP a pour missions :

- D'accueillir pour une réadaptation professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés par la MDPH en proposant dans le cadre d'un suivi médico-social, des actions de formations professionnelles.
- D'accompagner les personnes accueillies dans la conception et la réalisation d'un projet individualisé prenant en compte la globalité de la situation de la personne (sociale, psychologique, de santé...), ses difficultés parfois sa souffrance, ses compétences et ses potentiels.
- De développer un accompagnement médico-social personnalisé afin de faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle et/ou sociale des personnes en situation de handicap en proposant :
 - Une aide à l'émergence d'un projet professionnel, partie intégrante d'un projet de vie.
 - Des formations professionnelles adaptées.
 - Un accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire mais aussi vers l'admission en milieu protégé du travail.

Enfin, l'accompagnement d'un usager implique:

- d'aider cet usager à être acteur de son parcours, à faire ses propres choix, à pouvoir vivre avec les autres, à trouver sa place dans la société.
- de prendre en compte la personne dans sa globalité (environnement social, culturel, familial)
- de tendre vers le bien être de la personne accueillie pour que celle-ci se sente le mieux possible dans son corps et dans sa tête.

Le CRP a reçu plusieurs agréments :

Historique des agréments médico-sociaux donnés par la DDASS :

Dates	Agréments
1919-1954	Agrément pour un fonctionnement en Préventorium
19 octobre 1954	Agrément pour un Centre de Post Cure pour 108 hommes, assurés sociaux
19 janvier 1957	Agrément provisoire pour une section de Réadaptation Professionnelle
4 décembre 1967	Agrément pour l'accueil « d'autres catégories que d'anciens tuberculeux »
17 juin 1974	Agrément pour l'accueil de 120 stagiaires, 108 internes et 12 externes
20 septembre 1998	Agrément pour la mixité des stagiaires
Novembre 2008	Arrêté autorisant l'accueil de 120 stagiaires, 56 internes et 64 externes

Agréments techniques et préfectoraux

Formations	Agréments
Ouvriers du Paysage	16 places, autorisation d'organiser l'examen à renouveler en 2013
Métreurs	50 places, autorisation d'organiser l'examen à renouveler en 2015
TMRH ⁶	10 places, autorisation d'organiser l'examen à renouveler en 2016
AEEV ⁷	10 places, pas d'examen prévu pour cette action de formation
Plateforme de préformation	34 places sur 3 actions de formation (Préorientation, Français Langue Etrangère, Remise A Niveau) autorisation à dispenser le DILF (Diplôme Initial de Langue Française) renouvelée chaque année

⁶ TMRH : Technicien Métreur en Réhabilitation de l'Habitat

⁷ AEEV : Agent d'Entretien en Espaces Verts

2 Caractéristiques du public accueilli.

Le CRP de Sillery accueille un public mixte (hommes/femmes) âgé de plus de seize ans, issu de tout le territoire national. Les personnes accueillies ont toutes obtenu de leur MDPH respective une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ainsi qu'une orientation, en internat ou semi-internat, vers une formation professionnelle en CRP.

Le statut des personnes accueillies en CRP est celui de stagiaires de la formation professionnelle. Elles perçoivent une rémunération dont le montant est calculé en fonction du parcours professionnel. Les minima et maxima sont fixés par décret. L'organisme payeur est l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Ces personnes vivent souvent un réel bouleversement. La maladie, l'accident ou la décompensation psychique les ont parfois amenées à une remise en cause de tout un équilibre de vie, leur emploi, leur métier, leur place dans la famille, voire leur identité. Le CRP peut alors être vécu comme une nouvelle chance, la reconstruction possible ou le lieu qui stigmatise ce qui est perdu, celui qui fait remonter les difficultés scolaires de l'enfance... Quoi qu'il en soit, ce sont des personnes fragilisées parfois éloignées de chez elles, de leurs repères qui sont accueillies en formation. Ceci peut générer des remises en question, une réadaptation à l'effort, la peur de l'échec... il est donc essentiel que l'équipe pluridisciplinaire prenne en compte la personne dans sa globalité en veillant à sa reconstruction à la fois professionnelle, sociale et personnelle.

III Nature et organisation de l'accompagnement médico-social :

1 Accueil et admission des stagiaires

Nature de l'accueil :

C'est de l'accueil que dépend en partie la réussite des stagiaires en termes d'intégration, d'apprentissage et d'insertion professionnelle. Le choix par le stagiaire de son futur centre de formation s'avère très en lien avec l'accueil qui lui a été réservé.

Organisation de l'accueil : procédure d'admission

Avant l'admission :

Une demi-journée de pré accueil est organisée pour toutes les actions de formation. L'établissement et l'équipe pluridisciplinaire sont présentés. Les futurs stagiaires ont la possibilité de visiter l'établissement, de rencontrer les responsables de formation, les formateurs, les chargées d'insertion, les médecins si besoin. Des tests d'évaluation (linguistique, connaissances générales) et des rendez-vous médicaux peuvent être organisés.

Des essais fonctionnels d'une journée à une semaine peuvent être mis en place avec une rencontre du médecin généraliste et/ou du médecin psychiatre.

Les personnes intéressées par la formation doivent obtenir de leur MDPH une notification pour une réadaptation professionnelle. Aucune admission n'est possible sans ce document.

A l'admission :

En amont de l'entrée en formation, l'assistant social reçoit individuellement les stagiaires pour constituer le dossier de rémunération : il est l'interlocuteur privilégié de l'ASP (organisme en charge de la rémunération des stagiaires).

Le premier jour de formation est organisé comme une journée d'accueil. L'objectif de cette journée est de permettre un premier contact avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et les lieux. Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés sont alors remis et commentés avec les stagiaires. La signature du contrat de parcours dans les jours qui suivent est l'occasion d'une relecture voire d'explications complémentaires si nécessaire. Les professionnels du CRP sont particulièrement attentifs à la meilleure compréhension possible de ces documents, du contrat de parcours et de ses avenants par chacun des stagiaires.

2 L'accompagnement vers une réadaptation professionnelle :

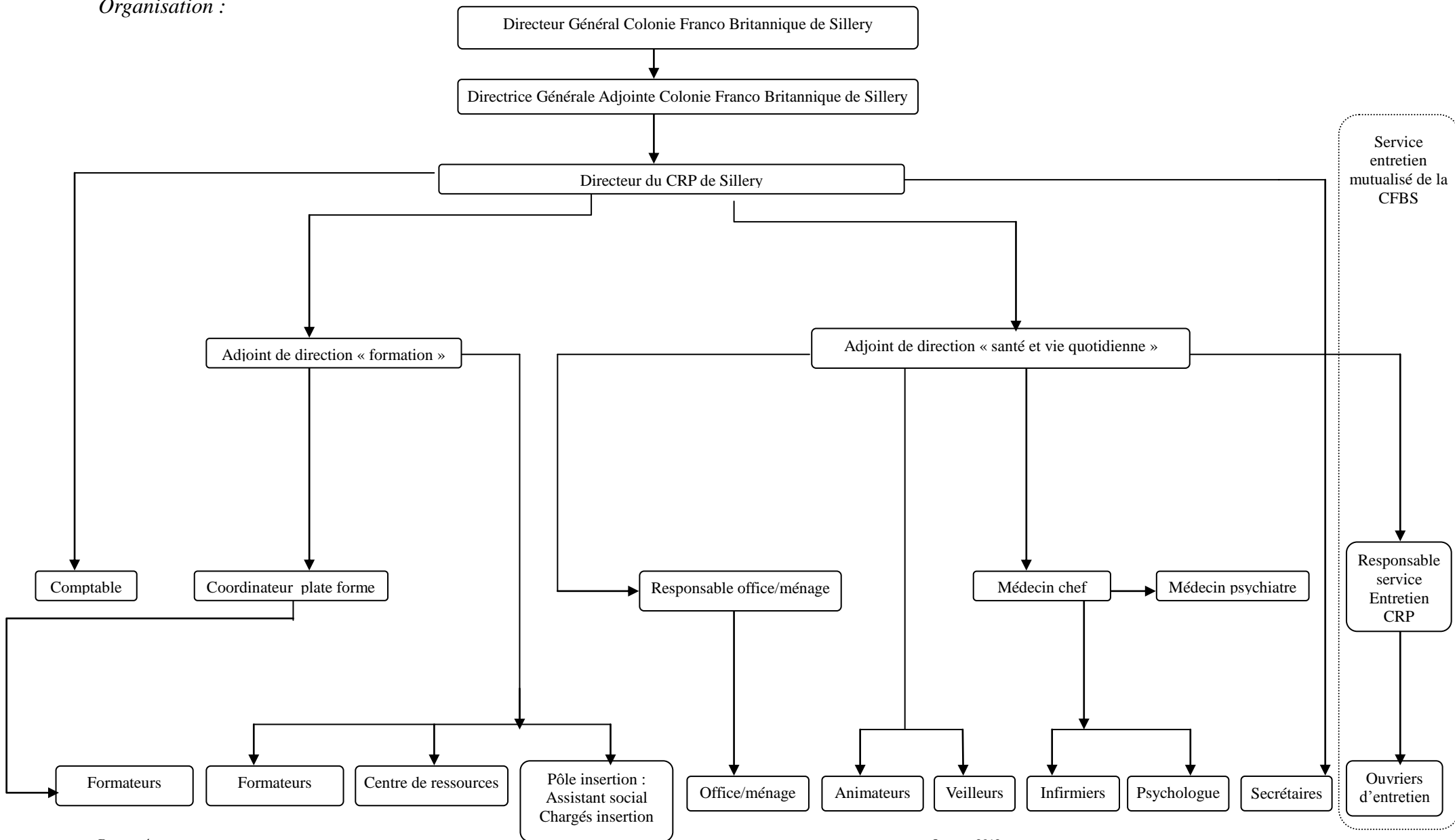
Nature de l'accompagnement:

La notion d'accompagnement doit être prise dans son acception la plus large notamment en termes de posture. Il faut comprendre le terme « accompagnement » dans le sens de côte à côte, de conduire « avec », de faire « un bout de chemin ensemble ». Bien au delà du terme, c'est un concept qui apparaît et remplace petit à petit la notion de prise en charge pour évoluer vers une idée où chacun participerait de sa place et de sa fonction à la construction avec le stagiaire de son parcours de formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle en lien avec son projet de vie.

Pour mettre en pratique cet accompagnement personnalisé le CRP agit au travers :

- de moyens humains dont la réflexion et les actions se coordonnent dans une pratique interdisciplinaire,
- de la mise en place d'une contractualisation qui engage l'institution ainsi que le stagiaire ; celui-ci devient acteur de son parcours et de la mise en œuvre de son projet individuel,
- de locaux et de moyens techniques adaptés aux interventions des divers professionnels.

Organisation :



a) Les moyens humains : L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire est composée de cinq pôles, un pôle formation, un pôle insertion, un pôle santé, un pôle administratif et un pôle internat. Les services généraux interviennent de manière transversale en lien avec chaque pôle. Un plan de formation adressé à tous les professionnels est élaboré chaque année afin de conserver les compétences nécessaires et d'en acquérir de nouvelles.

Le pôle formation :

Le pôle formation a pour objectif d'aider les stagiaires à élaborer et à étayer leur projet professionnel, c'est-à-dire leur apporter l'ensemble des connaissances et des compétences requises à l'exercice du métier visé. Il propose des formations diplômantes, qualifiantes, préparatoires et de la préorientation.

Ce pôle est constitué d'un responsable de formation, du coordinateur de la plateforme de formation, de formateurs, et d'un professionnel en charge du centre de ressources.

Le responsable de formation encadre le pôle formation. Il coordonne et supervise les diverses actions du point de vue pédagogique (suivi des contenus pédagogiques et des stagiaires...) et organisationnel (gestion des plannings, des absences ...).

Le coordinateur de la plateforme assure sous la responsabilité du responsable de formation l'encadrement de la plateforme⁸.

Les formateurs se trouvent dans la transmission des savoirs et savoir faire permettant l'acquisition des connaissances, ainsi que dans l'accompagnement global du stagiaire. Comme les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, ils participent à favoriser le retour à des habitudes et repères professionnels. Ils développent le goût de l'effort, l'ouverture d'esprit, le travail en équipe et encouragent un développement global de l'autonomie. Ils doivent, pour cela, rester en relation avec le monde professionnel notamment au travers de l'accompagnement des stagiaires pendant les périodes en entreprise ainsi qu'en maintenant une veille technique qu'ils mettent en lien avec les travaux d'ingénierie de formation. Dans cet objectif, des périodes d'immersion en entreprise peuvent leur être proposées.

⁸ A ce jour, la plateforme de préformation propose des actions de préorientation, de remise à niveau générale et spécifique et de français langue étrangère (FLE).

Le centre de ressources met à disposition la documentation nécessaire aux stagiaires, aux formateurs et aux autres salariés du CRP. Ce centre est animé par un agent administratif qui gère l'organisation des examens sous la responsabilité du responsable de formation. Il assure aussi la reprographie et le conseil au tirage des plans, la gestion des consommables, des livres et des revues ainsi que l'actualisation des livrets d'accueil. La gestion du prêt de certains matériels et leur maintenance, la conception et réalisation de certains supports pédagogiques sont effectuées au centre de ressources.

Le pôle insertion sociale et professionnelle

Le pôle insertion sociale et professionnelle est encadré par le responsable de formation.

Ce pôle a pour mission un accompagnement des stagiaires vers l'emploi, en accord avec leur projet de vie, leurs capacités, leur potentiel mais aussi leurs limites. Il s'agit de leur redonner confiance en eux-mêmes et de viser une insertion ou une réinsertion sociale en les amenant à se projeter dans leur avenir professionnel. Les actions menées par ce pôle entrent dans l'accompagnement médico-social en lien avec le projet individualisé de chaque stagiaire.

Il se compose d'un assistant social, de deux chargés d'insertion qui au sein d'un espace dédié dénommé « espace emploi » accompagnent les stagiaires vers une insertion durable. Ils interviennent en lien avec l'ensemble des services du CRP sur la thématique de l'insertion sociale et professionnelle (hygiène, santé, compétences non techniques...).

L'assistant social intervient sur des groupes notamment au sein de l'espace emploi. Il reçoit aussi les stagiaires individuellement pour les accompagner dans leurs éventuelles difficultés sociales. Il établit les dossiers de rémunération et accompagne les stagiaires dans leurs démarches d'ordre administratif et/ou social. En dehors de l'établissement, l'assistant social entretient des relations avec les partenaires des services sociaux et/ou médico-sociaux.

Les chargés d'insertion interviennent sur la partie insertion professionnelle du projet de chacun des stagiaires tout au long de leur parcours au CRP. Ils utilisent de multiples outils et développent des actions visant à l'insertion des stagiaires parmi lesquelles:

- des ateliers d'accompagnement liés aux enquêtes métiers, aux recherches de Période d'Application en Entreprise (PAE), puis au retour à l'emploi,
- des activités de techniques et de dynamique de recherche d'emploi.

Dans le cadre du travail de réseau, ils participent à différents salons sur l'emploi. Ils représentent l'une des interfaces entre le CRP et les entreprises, tant en PAE que pour l'embauche.

Le pôle santé

Le pôle santé participe, en lien avec les autres professionnels, à la prise en charge médico-sociale des stagiaires. Il suit plus particulièrement les problématiques de santé physique et psychique des stagiaires. Il interpelle voire alerte l'équipe sur les situations qui nécessitent un accompagnement spécifique ou celles qui entravent l'élaboration ou l'évolution du projet individuel d'un stagiaire. Il effectue un travail d'orientation vers des structures extérieures de santé car le CRP n'est qu'un passage pour les stagiaires et les prises en charge des problématiques de santé doivent souvent perdurer après la formation.

Il se compose actuellement d'un médecin généraliste, d'un médecin psychiatre, d'infirmiers et d'un psychologue.

Le médecin généraliste supervise le fonctionnement de l'infirmier. Il a pour mission de veiller au maintien de l'aptitude physique des stagiaires.

Le médecin psychiatre assure le suivi des patients présentant des troubles psychiatriques (diagnostiqués dès l'entrée ou apparaissant durant leur parcours). Il effectue un travail de liaison avec les institutions psychiatriques.

Les deux médecins effectuent des consultations, orientent vers des institutions médicales extérieures et participent à l'analyse clinique des situations. Ils vérifient la compatibilité des projets individuels avec l'état de santé des stagiaires. Ils aident également les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire à la compréhension des pathologies.

Les infirmiers assurent la prévention et le suivi médical. Ils participent à l'analyse médico-sociale des situations. Ils mènent des actions d'éducation à la santé et de prévention en lien avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire. Ils tiennent à jour les dossiers médicaux des stagiaires.

Le psychologue accompagne les stagiaires autour de problématiques plus personnelles ; la situation de personne handicapée en réadaptation professionnelle n'étant pas toujours simple à vivre. Il participe aux journées d'accueil, mène des entretiens d'accueil, de suivi, de soutien psychologique et psychothérapeutique. Il participe aux échanges pluridisciplinaires et peut apporter des éclairages sur les comportements de stagiaires.

Le pôle administratif :

Le pôle administratif a une fonction transversale, il travaille en lien avec tous les autres services de l'établissement. Il a un rôle particulier dans l'accueil des stagiaires. Le secrétariat est souvent le lieu du premier contact, qu'il soit physique ou téléphonique. Les secrétaires doivent donc être associés à la réflexion institutionnelle et au travail pluridisciplinaire. Ils sont souvent le premier lien ; ils réceptionnent parfois nombre de revendications ou de questionnements qu'ils doivent rediriger vers les professionnels concernés.

Le pôle administratif se compose de secrétaires et d'un comptable.

Les secrétaires assurent les tâches d'accueil, du service des admissions, et le secrétariat de direction. Ces différentes tâches sont l'accueil physique et téléphonique, la gestion des courriers, des dossiers, archivage, le suivi des présences stagiaire avec les responsables de formation, l'entretien de certaines relations partenariales.

Le service comptable est assuré par un comptable à temps complet. Il travaille en lien direct avec le Directeur de l'établissement et le siège. Il assure la tenue des comptes, le règlement des fournisseurs, la facturation des frais de séjour, la gestion des salaires, la gestion du budget prévisionnel, la tenue des comptes administratifs ainsi qu'une part de l'accueil des stagiaires notamment pour la gestion des cautions liées au prêts de matériel (badges...). Dans les années à venir la paye sera centralisée au siège de l'Association.

Le pôle internat

Le CRP accueille des stagiaires en internat et en semi-internat. Les stagiaires internes sont logés soit sur le site soit dans des hébergements en ville. Ils ont la possibilité de retrouver les animateurs en soirée et durant les weekends d'ouverture.

Ce pôle regroupe donc les animateurs et les veilleurs.

Les animateurs sont chargés de concevoir, de mettre en place et d'animer des activités sociales, culturelles et de loisirs. Ils prennent en compte pour cela les propositions et les attentes des stagiaires mais sont aussi force de proposition. Ils interviennent pendant et en dehors des temps de formation. Ils contribuent au processus d'autonomisation et d'insertion sociale en s'inscrivant dans le travail pluridisciplinaire. Ils peuvent aussi mener des actions d'apprentissage et/ou de soutien à la vie sociale et à la citoyenneté. Ils assurent en partie la gestion du foyer des stagiaires et de la tisanerie.

Les veilleurs de nuit ont la mission d'assurer la sécurité des lieux et des personnes hébergées sur site. Au contact régulier des stagiaires et par leur présence, ils contribuent à créer un climat d'écoute et de dialogue le soir. Ils travaillent en étroite relation avec les infirmiers et l'équipe d'animation auxquels ils transmettent quotidiennement les informations et événements survenus la nuit.

Les services généraux

Les services généraux se composent du service office/ ménage et de personnel qui interviennent au sein du service d'entretien mutualisé de la CFBS. Ils jouent un rôle essentiel pour le bien-être des usagers. Il s'agit de services transversaux qui travaillent en lien avec tous les autres.

Le service entretien mutualisé contribue au bien être des stagiaires par les petites réparations, le maintien en état des équipements privés et collectifs existants, les installations de nouveaux équipements, les travaux de rénovation ou de création d'espaces, l'entretien et les réparations du matériel horticole et la liaison matin et soir (début et fin des cours) entre la gare RER et l'établissement.

Les fonctions des services office/ménage seront plus détaillées dans la partie « hébergement et restauration ».

b) Le travail en interdisciplinarité

Nature du travail en interdisciplinarité :

L'interdisciplinarité est l'art de faire travailler ensemble des personnes issues de diverses disciplines. Elle est au cœur de l'accompagnement médico-social. Au CRP de Sillery, il s'agit de professionnels issus de formations différentes : médicales, psychologiques, sociales, pédagogiques etc... L'intérêt est de parvenir à un but commun en confrontant des approches différentes d'une même problématique. Un travail interdisciplinaire est un processus dans lequel se développe une capacité d'analyse et de synthèse à partir de visions et réflexions de divers professionnels. Son objectif est de traiter une situation dans sa globalité en identifiant et en intégrant toutes les relations entre les différents éléments impliqués. L'accompagnement à la conception et au développement des projets individualisés ne manque pas de complexité et nécessite échanges et partages à partir des apports de chaque professionnel afin de définir

une forme de suivi adapté pour chaque stagiaire. Une fois cela défini, chacun des professionnels s'y inscrit avec le souci d'agir à partir de sa fonction sur la globalité de l'accompagnement.

Organisation :

Les réunions sont un outil régulateur du travail en interdisciplinarité. Il s'agit de temps d'échange, d'analyse et de coordination de l'action médico-sociale qui se doit de veiller à la bienveillance des usagers ainsi qu'à l'adaptation et la cohérence des accompagnements individuels et collectifs. Ces temps ont une part de réflexion et d'organisation car toute réflexion peut mener à une mise en œuvre et toute organisation produit du sens.

Il existe plusieurs types de réunions :

- Réunion « cadre » qui rassemble les chefs de service et le directeur a pour objectif le bon fonctionnement de l'établissement ainsi que l'élaboration de perspectives et la mise en œuvre de projets qui en découlent.
- Réunion institutionnelle qui regroupe tout le personnel avec la préoccupation d'une action médico-sociale globale. Chaque membre du personnel étant de près ou de loin en interaction avec les stagiaires, agit de ce fait, sur la bienveillance institutionnelle.
- Réunion médico-psychopédagogique qui coordonne l'action globale de l'équipe pluridisciplinaire.
- Réunion de régulation pédagogique et clinique ayant pour objectif un meilleur travail d'équipe et une forme d'analyse des pratiques.
- Réunion de suivi des stagiaires qui rassemblent tous les professionnels qui interviennent auprès d'un stagiaire. C'est un temps de travail interdisciplinaire ayant pour objet l'accompagnement médico-social et le projet individualisé des stagiaires.
- Réunion d'organisation des services (réunion technique des formations, réunion des services ménage, cuisine, entretien, animation...).

c) Locaux et moyens techniques :

Le CRP met à disposition, à ce jour, 5 637m² des locaux hors hébergements extérieurs et des moyens techniques adaptés aux formations et à l'accompagnement médico-social des stagiaires.

L'espace sur site est actuellement reparti en locaux pédagogiques (salles de cours, ateliers, centre de ressources...), en hébergement (32 chambres, une tisanerie...) et en espaces d'accueil et de services. Le CRP met à disposition des stagiaires des chambres supplémentaires à l'extérieur de l'établissement.

A ce jour, le matériel de formation comprend entre autres, un parc informatique de 150 machines avec les logiciels spécifiques aux formations, du matériel horticole ainsi que des supports pédagogiques conçus et réactualisés régulièrement par le pôle formation.

Afin de rester en adéquation avec l'évolution des milieux professionnels, les agréments des formations demandent régulièrement au CRP d'actualiser son matériel et de se maintenir au plus proche de la société de production.

d) La contractualisation, le suivi et la personnalisation des parcours

La contractualisation est un outil qui permet d'introduire un cadre auquel il peut être fait référence dans les liens CRP – stagiaire.

Le suivi individualisé du parcours de chaque stagiaire accueilli dans l'établissement s'appuie sur la prise en charge globale de la personne par l'équipe interdisciplinaire, sur la participation du stagiaire à l'élaboration et/ou à la réalisation de son projet individuel et sur la mise en cohérence de l'action de l'ensemble des professionnels par l'intermédiaire des réunions de suivi.

L'accompagnement global est donc contractualisé par le contrat individuel de parcours conclu en début de formation. Ce contrat répond aux exigences de la loi de 2002 et à la «charte des droits et libertés de la personne accueillie» qui prévoit que le « consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa

situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension. »

Ce contrat individuel de parcours précise les différentes modalités d'accompagnement personnalisé. Il doit si nécessaire être expliqué afin que l'utilisateur accède à la meilleure compréhension possible. Il peut être modifié ou complété en permanence au cours de l'évolution du projet individuel tout au long du parcours par la conclusion d'avenant(s). La personnalisation des parcours assure une adaptation permanente aux besoins du stagiaire.

3 L'hébergement et la restauration

L'hébergement et la restauration font partie de l'accompagnement médico-social. La chambre où l'on s'installe pendant plusieurs mois et les repas ne sont pas sans impact sur l'évolution du parcours au CRP. Les équipes de ménage, de cuisine et d'entretien sont régulièrement en lien avec les stagiaires. Celles-ci doivent d'ailleurs toujours garder une écoute et un regard bienveillant. Il est donc essentiel qu'elles communiquent avec les autres professionnels de l'institution pour faire part de divers constatations, remarques, étonnements parfois inquiétudes.

a) L'hébergement :

Sur le site (32 places) :

Pour accueillir les stagiaires en internat, le CRP dispose actuellement de chambres individuelles. Deux d'entre elles sont équipées d'un dispositif de sécurité spécifique pour les malentendants. Les chambres sont attribuées aux stagiaires au regard de leur pathologie. Une lingerie assure le remplacement des draps et linge de toilette.

La supervision est assurée par le responsable du service « office/ménage ».

L'internat externalisé (nombre de place variable dans la limite de l'agrément) :

Un partenariat avec des organismes extérieurs a été conclu afin d'instaurer une pluralité de l'offre d'internat. En effet, si pour certains stagiaires le logement sur site apparaît très adapté, pour d'autres, l'hébergement sur le lieu même de la formation peut se révéler enfermante. Des hébergements en ville peuvent être proposés. Le responsable du service « office/ménage » est en lien régulier avec les responsables des organismes d'hébergement extérieurs.

b) La restauration :

La restauration est un service qui s'adresse aux internes le matin et le soir et à tous les stagiaires (internes et semi-internes) pour le repas du midi. La nourriture se révèle souvent un élément fort d'un point de vue symbolique pour les personnes accueillies. Un regard attentif doit donc être porté sur ce qui se passe au self.

Le service restauration est composé de deux équipes (une du matin, une du soir) supervisées par un responsable de service. La mission du service restauration est de quantifier les repas, mettre à disposition des stagiaires et du personnel, les repas fournis par la cuisine centrale de l'ESAT « l'atelier des Guyards » (établissement géré par la CFBS), tenir compte des pathologies et des régimes spéciaux dans la mesure du possible, assurer la mise en température, assurer le service en self, les vaisselles, les rangements et les nettoyages.

Une attention particulière est portée au respect des règles d'hygiène, de la chaîne du froid et à l'accueil des stagiaires dans le respect des normes HACCP.

4 Réseau et partenariat :

Le CRP de Sillery inscrit son action dans un travail en réseau important impliquant notamment :

- Une communication et une collaboration permanentes avec :
 - Les professionnels et services qui préparent les démarches d'orientation en amont (Maisons départementales des Personnes Handicapées, travailleurs sociaux, psychologues du travail, médecins, professionnels des centres de pré-orientation, professionnels de l'insertion...).
 - Les services chargés d'assurer le suivi en cours de formation et en aval (services sociaux, professionnels et établissements de santé, Pole Emploi, Cap Emploi).
- Les autres acteurs du champ du handicap (associations de personnes handicapées, services spécialisés...) et les principaux groupements et fédérations du domaine social et médico-social.
- Les lieux d'insertions, entreprises, administrations, établissements de travail adapté ou protégé qui se voient régulièrement sollicités pour des enquêtes métiers (appréhension de la réalité de la future profession et exploration des bassins d'emploi locaux), des recherches de période d'application en entreprise, ou pour envisager un retour au travail.

La CFBS pour son établissement CRP adhère à plusieurs organismes dont L'URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant) et la FAGERH (Fédération des Associations, Groupements et Etablissements pour la Réadaptation des personnes en situation de Handicap). La FAGERH a mis en place des groupes de travail nationaux sur ces différentes problématiques : les salariés participent à plusieurs groupes de travail, préformation/remise à niveau, formations qualifiantes (bâtiment et espaces verts), conseil en insertion. Cette fédération est organisée en régions : le Directeur du CRP participe au groupe de travail de l'Ile de France. Les instances fédérales nous apportent leur soutien dans toutes les problématiques liées aux mutations de notre environnement et à la prise en charge des stagiaires.

IV Les droits et la participation des usagers.

La loi de 2002 est venue renforcer les obligations des établissements et services médico-sociaux en matière de droits des usagers et de promotion de leur citoyenneté.

1 Le respect des droits des usagers

Accès aux droits fondamentaux :

- respect de la personne, de sa vie privée, de son intimité, de sa dignité et de son identité
- droit à la santé et aux soins (dans la limite des compétences de l'établissement en la matière)
- droit à la protection et à la sécurité (y compris alimentaire et sanitaire)
- liberté d'expression et de conscience (dans la limite du respect du règlement intérieur, de la loi et du principe de laïcité)

Liberté de choix et droit à la renonciation :

Les personnes accueillies en CRP disposent d'une possibilité de choix de leur établissement d'accueil. Elles peuvent demander une orientation vers un autre établissement proposant une prestation identique, renoncer à l'orientation proposée par la CDAPH ou faire appel de la décision administrative la concernant.

Le cadre réglementaire de fonctionnement :

Une information systématique sur les modalités de prise en charge et de séjour ainsi que sur les droits et les devoirs durant le parcours dans l'établissement est remise aux usagers.

Le règlement de fonctionnement est présenté dans le livret d'accueil. Il est destiné à préciser les droits, obligations et devoirs des personnes accueillies ainsi que les modalités de leur prise en charge. Il précise notamment les règles de comportement général de la vie collective, le respect des règles d'hygiène et de sécurité, les dispositions concernant les locaux, les règles des horaires et des absences, les sanctions disciplinaires.

2 Les structures de représentation des usagers

Deux outils ont été mis en place pour assurer la représentation des stagiaires, les consulter pour tout ce qui les concerne et les associer au fonctionnement de l'établissement.

L'élection de délégués de section :

Les délégués stagiaires constituent le premier levier de participation collective dans l'établissement. Les délégués sont désignés par leurs collègues dans chacune des sections, ce qui représente en moyenne une quinzaine de personnes (titulaires et suppléants). Ils ont un double rôle :

- Un rôle de représentation individuelle des personnes qui en formulent la demande (accompagnement pour des démarches auprès du Responsable de formation ou du Directeur, assistance dans le cadre d'entretiens préalables à une sanction disciplinaire...).
- Un rôle de représentation collective pour toute question concernant la vie de l'établissement.

Les Conseils de Vie Sociale (CVS) :

Le CVS du CRP, mis en place conformément aux dispositions de la loi de 2002, a pour objet d'associer les bénéficiaires des prestations du CRP au fonctionnement de l'établissement. Il donne son avis et fait des propositions concernant notamment :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement
- les activités de l'établissement, l'animation socio-culturelle, l'animation de la vie institutionnelle
- les projets de travaux et d'équipements
- l'affectation et l'entretien des locaux
- les modifications substantielles touchant à la prise en charge

Le CVS est composé de délégués des stagiaires (avec un président et un vice-président), de deux représentants du personnel (élus pour 2 ans), et du Directeur général de la CFBS représentant de l'Association.

Le Directeur est présent à titre consultatif.

Le CVSA (conseil de la vie sociale associatif) est un lieu d'échange et d'information concernant les questions transversales (c'est-à-dire communes à tous les usagers quel que soit l'établissement où ils sont accueillis) qui se posent à la CFBS. Il s'agit d'une instance informelle, dont la création et la dissolution restent exclusivement du ressort de la Direction Générale de la CFBS. Il se compose du directeur général, des directeurs d'établissements ou de service, de représentants des présidents et présidents suppléants des CVS des établissements.

V Les perspectives 2012-2017

Plusieurs perspectives de travail ont pu être dégagées pour les cinq ans à venir. Elles seront réétudiées régulièrement. Elles sont présentées ici sous forme d'objectifs et d'actions à mener.

Objectif : **Continuer l'adaptation à l'évolution du public accueilli**

Actions en cours ou à venir:

- Adaptation de nos pédagogies à cette évolution :

Nous recevons un public de plus en plus en difficulté (précarisation sociale, peu d'acquis scolaires, difficulté de concentration, faible maîtrise de la langue française...). Il s'agira de continuer l'adaptation des pédagogies aux besoins de ces publics tout en restant vigilant à garder le niveau d'exigence imposé par les référentiels des titres et l'insertion professionnelle.

Dans le but de faciliter l'insertion professionnelle et d'accentuer le lien théorie-pratique, un renforcement de l'alternance incluant des partenariats resserrés avec les entreprises d'accueil sera aussi à étudier.

- Prise en compte de l'accueil et de l'accompagnement des pathologies psychiques :

Si elles restent minoritaires, les situations présentant des troubles psychiques sont en augmentation significative. Ceci nécessitera plus de coordinations pluridisciplinaires pour la compréhension et le suivi des situations, un travail en partenariat accentué avec les secteurs psychiatriques et plus de formation des personnels à la psychopathologie.

- Accueil de jeunes stagiaires pour une première formation professionnelle.

Un certain nombre de jeunes en situation de handicap se retrouvent sans solution à la sortie de leur scolarité ordinaire ou spécialisée. Le CRP tentera d'apporter une réponse au travers de formations notamment en espaces verts. Ces formations s'adresseront à des personnes qui ne sont pas forcément en capacité de passer un titre professionnel mais qui ont des compétences pratiques. Le CRP pourra aussi proposer un accompagnement à la vie sociale qui leur est souvent nécessaire avant une entrée ou un retour vers le monde du travail.

Un partenariat sera envisagé avec d'autres structures médico-sociales qui ont des ressources dont le CRP ne dispose pas actuellement notamment en matière éducative.

- Diversification de l'offre d'internat :

Il est essentiel de conserver voire de développer la pluralité de l'offre d'internat car elle nous permet de proposer la possibilité d'un accompagnement de proximité pour certains stagiaires et d'éviter des phénomènes d'enfermement pour d'autres. L'offre de semi-internat est aussi une alternative intéressante à maintenir.

Objectif : Développer la prévention et l'éducation à la santé

Actions en cours ou à venir:

- Autonomisation des stagiaires dans la prise en charge de leurs problèmes de santé :

Il s'agira de rendre le stagiaire le plus acteur possible du suivi des soins. Le CRP assiste particulièrement les stagiaires dans leurs suivis médicaux (prise de sang, prise de rendez-vous médicaux, gestion des ordonnances...). S'il est nécessaire de proposer un réel soutien (suivi d'un traitement à l'infirmerie...), il semble aussi essentiel de laisser le maximum d'autonomie à des personnes qui parfois ont été largement dépendantes des services médicaux.

- Mises en place d'actions spécifiques :

La prévention et l'éducation à la santé sont des actions que mènent déjà les infirmiers. Ces actions seront à renforcer individuellement et en groupe notamment sur des sujets comme la nutrition, les addictions, l'hygiène, les gestes et postures ... Le recours à des partenaires extérieurs intervenant sur des sujets de santé publique semble ici particulièrement intéressant tant pour la formation du personnel et le recueil de documentation (CODES, CRIPS...) que pour des interventions auprès des stagiaires (CRAMIF...).

D'autres professions du médico-social comme celle d'éducateur spécialisé pourraient en ce sens un jour rejoindre l'équipe pluridisciplinaire.

Objectif : Promouvoir l'intégration sociale par le biais de l'insertion professionnelle

Actions en cours et à venir :

- Restructuration de l'espace emploi avec un pôle insertion pluriel comprenant, chargé d'insertion, conseiller en insertion et assistant social :

L'insertion professionnelle est un objectif essentiel du CRP mais il n'est souvent réalisable et durable que s'il s'inscrit dans une dynamique d'intégration sociale. Il faudra donc dans les cinq ans à venir continuer à accentuer la prise en compte des contextes sociaux des stagiaires. Une meilleure prise en compte du contexte ne signifie pas un enfermement dans ce contexte. L'espace emploi vient d'être réorganisé en ce sens.

- Développer le relationnel avec les secteurs professionnels :

Des partenariats seront à renforcer et à renouveler avec des entreprises, les fédérations et les syndicats professionnels des secteurs visés par les formations. Ceci afin de faciliter la recherche de lieux de stage et d'emploi mais aussi d'avoir une meilleure connaissance des secteurs professionnels. Il s'agira de contractualiser sous forme de convention de partenariat. Au-delà des enquêtes métiers, des offres de stages et d'emplois, les entreprises peuvent mettre à notre disposition des salariés pour des jurys, des actions de parrainage, des simulations d'entretiens. L'offre de formation devra aussi s'adresser aux cadres et aux chefs d'entreprises qui accueillent les travailleurs handicapés afin de soutenir par un autre biais le processus d'intégration.

Objectif : Redéfinir l'animation en CRP

Actions en cours et à venir :

- Un véritable projet d'animation devra être formalisé :

Animer, c'est donner une âme, créer du lien, lutter contre la solitude, prévenir les actes de détresse, s'insérer dans le tissu social, témoigner de valeurs, rappeler le cadre. Organisation régulière d'événements, ancrage dans la vie territoriale, collaboration et échanges avec d'autres établissements (dans l'association et hors association) doivent être les idées forces du service animation. C'est toujours la notion de perméabilité entre le « dedans et le dehors » pour ne pas limiter la vie des stagiaires résidents à la vie du site qui peut se révéler à la fois

rassurante et enfermante. Le lien avec des associations développant leurs activités à l'extérieur sera à concrétiser. Le lien avec l'ACS (Association culture et sport de Sillery) devra continuer à se développer.

- Des lieux voués à l'animation :

Une salle d'activité pouvant notamment contenir une bibliothèque sera utilisée par le service animation. Le bureau des animateurs vient d'être transféré dans un lieu visible et agréable.

Objectif : promotion du CRP

Actions en cours et à venir :

- Un important travail de communication externe, initié fin 2009, doit être mené régulièrement :

Les rencontres avec les partenaires doivent être organisées: équipes techniques des MDPH, assistants sociaux des services reclassement des CPAM, équipes d'orientation spécialisée de Pole Emploi, conseillers Missions Locales, équipes des organismes de suivi de travailleurs handicapés.

- Notre relation partenariale avec la MDPH de l'Essonne doit se renforcer :

Le coordinateur de la préformation se rend régulièrement aux réunions de l'équipe technique. Ces contacts créent de la fluidité dans la gestion des dossiers. Des rencontres régulières avec des MDPH hors Essonne doivent nous permettre de mieux faire connaître notre offre de formation et de rendre plus efficaces les contacts lors de la gestion des dossiers des stagiaires provenant d'autres départements.

- Maintenir notre action au sein de la FAGERH :

La FAGERH est effectivement un outil de promotion et de réflexion pour les CRP. Le travail et les rencontres au niveau des formations et de l'insertion demeurent productifs et intéressants. Cependant, Il faut impulser le même type d'actions et de rencontres autour des autres professions des équipes pluridisciplinaires et s'ouvrir à de nouveaux partenariats (chambres des métiers, fédérations professionnelles...). Le CRP de Sillery agira en ce sens.

Objectif : mise en conformité avec la loi de 2002

Actions en cours et à venir :

- Revisiter les documents obligatoires : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de parcours ...
- Mise en place et suivi des évaluations internes et externes. La première est prévue dès septembre 2012.

Objectif : Diversification des formations

Actions en cours et à venir :

- Redéploiement de places de formation :

Un premier redéploiement de places de métreur a d'ores et déjà été effectué pour la création d'une nouvelle formation (TMRH). Toujours dans l'objectif de diversifier l'offre du CRP, des redéploiements de places pour l'ouverture de nouvelles formations comme un module de préorientation pour jeunes, de l'alphabétisation à visée professionnelle ou la formation d'ouvrier polyvalent d'entretien du bâtiment et espaces verts devront être étudiés.

- Partenariat avec le centre de formation de Sillery :

Le partenariat avec un centre de formation de droit commun nous permettra de financer de nouvelles actions vers le public handicapé (travailleurs d'ESAT) et vers d'autres publics comme les managers qui accueillent des personnes handicapées dans leurs équipes... Notre mission étant aussi le soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'entreprise.

VI Suivi du projet.

Ce projet fera l'objet de plusieurs formes de suivi :

Un suivi associatif :

Ce projet devra être validé par le conseil d'administration de la CFBS pour devenir effectif et pourra à tout moment être questionné.

Un suivi réglementaire :

Le CRP dès septembre 2012, entrera dans son évaluation interne et une démarche d'évaluation externe suivra telles que définies dans la réglementation issue de la loi de 2002.

La bonne application du projet d'établissement sera un des points importants. Ces évaluations pourront nous amener à le faire évoluer.

Un suivi institutionnel :

Des éléments du projet et leur adéquation avec les pratiques professionnelles du CRP seront évalués lors de réunions mensuelles (institutionnelles ou médico-psycho pédagogiques).

Les réunions de suivis des stagiaires auront aussi pour fonction de vérifier la cohérence entre le projet et l'accompagnement des stagiaires

Un suivi avec les usagers :

Dès son effectivité, ce projet sera présenté au CVS. Les membres de cette instance seront donc en mesure de mener un suivi de la bonne application de ce texte au fil des réunions.